

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Jean Pierre Monette, pour être tenue à l'hôtel de ville, le 22^e jour du mois de septembre 2016, à 16 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2016

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation
4. Travaux de dynamitage chemin Isaac-Grégoire Sud
5. Levée de la séance

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : Les conseillères mesdames Suzanne Beaudin et Hélène Cummings, le conseiller monsieur Jacques Bissonnette formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, madame la conseillère Ève Darmana et messieurs les conseillers Marc Perras et Samuel Simoneau.

(1.)
2016.09.208

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 16 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉE par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire du 22 septembre 2016 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2016.09.209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
**2016.09.210 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION
DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153
du Code municipal (L.R.Q.C.C-27.1).

ADOPTÉE

(4.)
2016.09.211 TRAVAUX DE DYNAMITAGE CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE SUD

CONSIDÉRANT les travaux sur le chemin Isaac-Grégoire Sud;

CONSIDÉRANT les deux prix obtenus;

Dynamitage Piché 7 690 \$
Dynamitage Ritchie 7 900 \$

CONSIDÉRANT que Dynamitage Piché est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉE par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux de dynamitage sur le chemin Isaac-Grégoire Sud, par
Dynamitage Piché au montant de 7 690 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(5.)
2016.09.212 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit levée à 16 h 07.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires
pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2016.09.211.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière